

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021 à 18h
PROCES VERBAL

Approuvé le 29 mars 2022

Présents :

MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, GIOVINAZZO Corinne, BOYER Nicolas, GARDE Brigitte, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Absents :

SURACE Martyne donnant pouvoir à MACARIO Jean-Marc, PFEND-BARTHOLIN Corinne donnant pouvoir à MAUBERT-REY Martine, SCHIPPERS Yan donnant pouvoir à ROUSTAN Marcel, PINTUS Florence

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

ORDRE DU JOUR :

I/ APPROBATION DU PV DU 19 OCTOBRE 2021

II/ DELIBERATIONS

1. **Décision modificative n° 3 - crédit supplémentaire**
2. **Décision modificative n° 4 - virement de crédit**
3. **Décision modificative n° 5 - virement de crédit**
4. **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public**
5. **Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au comité syndical du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud**
6. **Transfert de compétences du SDEG au SICTIAM : adhésion au SICTIAM et désignation des représentants**
7. **Dotation cantonale**

III/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose de respecter une minute de silence en hommage à M. André ASCHIERI, ancien Maire de Mouans-Sartoux, et M. Pierre RAHBI.

M. le Maire demande ensuite la possibilité de rajouter une délibération à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande de subventions pour la création de la nouvelle aire de jeux. Les montants doivent être modifiés suite à de nouveaux devis et la délibération doit être prise avant le 31 décembre. Demande approuvée à l'unanimité.

nr

M. le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion du conseil municipal le 19 octobre dans le cadre des délégations au Maire.

I. APPROBATION DU PV DU 19 OCTOBRE

Le PV a été modifié à la demande de M. FRANK et Mme PINTUS.

M. le Maire rappelle que le procès-verbal établi après une séance du conseil doit reprendre littéralement ce qui s'est dit pendant la séance et ne peut en aucun cas interpréter les propos des uns ou des autres ou ajouter des éléments non abordés pendant la réunion.

Il rappelle également que les conseillers qui ont des remarques à faire doivent le faire dans un délai correct. Pour rappel le projet de PV a été envoyé le 26 novembre avec l'ensemble des documents nécessaires pour la réunion de travail.

M. Christophe FRANK suggère de fixer une date limite pour l'envoi des modifications, et éventuellement de l'intégrer au règlement intérieur.

M. Christophe ROUSTAN est surpris que Mme PINTUS n'ait pas fait rajouter, au moment de son intervention concernant la piste du Carbonier, que ce ne serait pas les Spéracèdois qui paieraient. PV approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS

1/ Décision modificative n° 3 - crédits supplémentaires

M. le Maire expose :

Il est envisagé de changer le véhicule des services techniques pour un véhicule PIAGGIO plus adapté. Afin de valider cette opération, il est nécessaire de réduire la ligne 21568 (hydrants) de 14 360 € et de créer une nouvelle opération.

Décision approuvée à l'unanimité.

2/ Décision modificative n° 4 - virement de crédit

M. le Maire expose :

Un virement de crédit de 1 562,40 € doit être fait du compte 21568 (hydrants) au compte 2313 afin de pouvoir changer rapidement le chauffe-eau électrique de l'école maternelle.

Approuvée à l'unanimité.

3/ Décision modificative n° 5 - virement de crédit

M. le Maire expose :

Un virement de crédit de 4 410,00 € doit être fait du chapitre 011 - article 61522 au chapitre 014 - articles 7391178 et 7419. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture proposé à la demande du Trésorier.

Approuvée à l'unanimité.

4/ Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Mandat au CDG 06 pour lancer une procédure de marché public

M. le Maire expose :

La commune a conclu en 2019, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes, un contrat d'assurance permettant à la commune d'être remboursée lors des arrêts maladie des agents. Le contrat arrive à expiration en 2022. Le Centre de Gestion se propose de lancer un appel d'offres afin de renouveler le contrat et de trouver le prestataire le plus intéressant. A l'issue de la consultation, la commune restera libre d'adhérer ou pas. Délibération approuvée à l'unanimité.

5/ Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au comité syndical du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud

M. le Maire expose :

Suite à la démission de M. Michel PIERRET, une nouvelle désignation des délégués au comité syndical du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud doit avoir lieu. Sans délibération, c'est le Maire et la 1^{ère} Adjointe qui était conviée aux réunions. Le Canal demande une délibération afin d'officialiser la désignation.

L'ensemble des conseillers approuvent un vote à main levée.

Délégué titulaire : M. Jean-Marc MACARIO, élu à l'unanimité.

Délégué suppléant : Mme Martine MAUBERT-REY, élue à l'unanimité.

6/ Transfert de compétences du SDEG au SICTIAM : adhésion au SICTIAM et désignation des représentants

M. le Maire informe :

La délibération du 19 octobre 2021 du comité syndical du SDEG a approuvé le transfert de compétences du SDEG au SICTIAM, et entraîné de droit la dissolution du SDEG.

En fin d'année le SDEG sera donc incorporé au SICTIAM.

Il est aujourd'hui nécessaire :

- de prendre acte du transfert de compétences du SDEG au SICTIAM,
- d'approuver l'adhésion de la commune au SICTIAM sur les missions générales et d'ingénierie numérique,
- d'approuver les statuts du SICTIAM,
- de désigner les représentants de la commune pour siéger à l'Assemblée générale,
- de désigner les représentants de la commune pour siéger dans le collège « Distribution publique d'électricité ».

La commune rentrera donc dans le SICTIAM mais uniquement pour l'électricité et sans cotisations.

Pour la désignation des représentants de la commune, le vote doit se faire à bulletin secret mais peut se faire à main levée si l'ensemble des conseillers en est d'accord. Proposition approuvée à l'unanimité.

Représentants de la commune à l'Assemblée générale :

Titulaire : M. Marcel ROUSTAN, élu à l'unanimité.

Suppléant : M. Christophe FRANK, 13 voix pour et 1 abstention (M. FRANK).

NR

Représentants pour siéger au collège « Distribution publique d'électricité » :

Titulaire : M. Marcel ROUSTAN, élu à l'unanimité.

Suppléant : M. Christophe FRANK, 13 voix pour et 1 abstention (M. FRANK).

M. FRANK demande si la cotisation, assez élevée pour le SDEG, restera la même. Réponse positive de M. MACARIO. Il rajoute que l'adhésion est gratuite ; un transfert de budget va être effectué du SDEG vers le SICTIAM.

7/ Dotation cantonale

Mme BONNAFY rappelle qu'une délibération concernant la dotation cantonale a déjà été prise le 20 avril 2021. Elle a permis de débloquent la subvention. Mais la liste des travaux de voirie doit être réactualisée. Certains ont été supprimés, d'autres ajoutés. Un nouveau dossier doit être déposé avant le 31 décembre. Le montant ne change pas : 63 880,00 € HT, soit 76 749,00 TTC.

Détail des travaux de voirie mis à jour :

- Place Charles de Gaulle : modification de jardinières pour agrandissement place moto
- Place Charles de Gaulle : arrachage de souche d'arbre
- Chemin du Claux d'Entoures : reconstruction mur de soutènement
- Rue du Docteur Belletrud : investigation et réparation d'un réseau d'eau de source
- Rue des Orangers : reprise affaissement de voirie
- Rue des Orangers : remplacement caniveau grille
- Rue des Orangers : création d'un caniveau grille
- Rue des Orangers/cimetière : arrachage de souches d'arbres
- Boulevard de la Renaude : agrandissement d'un ouvrage hydraulique
- Parking Bd Docteur Sauvy - Mise en place d'une barrière
- Boulevard Sauvy RD 11 et RD 13 route de Grasse - route de St Cézaire : mise en sécurité/pose de signalisation verticale et marquage au sol

Le réseau eau de source Rue des Orangers a été remplacé par la reprise affaissement de voirie Rue des Orangers.

Les travaux prévus pour la Piste Saint Jean et le Chemin de Rome ont été annulés. Le Chemin de Rome sera peut-être reposé en 2022.

La mise en place d'une barrière sur le parking du Boulevard du Docteur Sauvy et la mise en sécurité de la RD11 et la RD13 ont été ajoutées.

M. C. ROUSTAN demande si les travaux pour la Piste Saint Jean seront reprogrammés en 2022 car énormément d'argent a déjà été mis dans cette piste.

M. FRANK demande si la commune peut espérer avoir une subvention plus importante.

Mme BONNAFY précise que la subvention maximale de 80% a déjà été obtenue, on ne peut donc prétendre à plus. Par contre pour obtenir la subvention, les factures fournies doivent correspondre aux travaux indiqués sur la délibération.

Concernant les travaux sur le réseau d'eau, M. FRANK demande s'il s'agit d'une compétence CAPG. Précision de M. MACARIO : la CAPG a la compétence concernant le réseau d'eau pluviale. L'entretien du réseau externe (grilles) revient à la commune. Ce qui est sous le sol revient en revanche à la CAPG.

Mme BONNAFY précise que les dossiers ont été préparés au plus vite cette année. L'an prochain il sera envisagé de faire un marché travaux.

NR

M. C. ROUSTAN propose les années où la commune n'a pas besoin de recevoir l'intégralité de la somme proposée, de revoir la liste des travaux à la baisse. M. MACARIO précise qu'il sera fait au mieux ; si la commune n'a pas besoin de la totalité, moins de travaux seront prévus.
Délibération approuvée à l'unanimité.

8/ Demande de subventions – Création d'une aire de jeux pour enfants

Mme BONNAFY rappelle que deux délibérations concernant la création d'une aire de jeux ont été prises le 9 mars 2021 et le 20 avril 2021. La DETR n'a pas retenu le dossier en 2021 mais propose de le représenter en 2022, à l'identique ou avec d'éventuelles mises à jour. Même chose pour le dossier des hydrants qui sera reposé à l'identique.

Concernant l'aire de jeux, comme M. C. ROUSTAN et Mme PINTUS l'avaient suggéré, d'autres devis ont été demandés. L'ancien dossier prévoyait un total de 41 026,55 € HT. Avec le nouveau devis, la somme s'élève à 46 947,44 € HT avec une aire de jeux plus grande.

M. C. ROUSTAN demande si la part communale sera financée par un emprunt ou de l'autofinancement. Réponse de Mme BONNAFY : « Pour l'instant c'est de l'emprunt qui est prévu mais on verra si on peut s'autofinancer. En revanche, si on prévoit un autofinancement, il ne sera pas possible de basculer en emprunt ».

M. C. ROUSTAN salue le travail effectué et rappelle qu'excepté en cas d'urgence, demander plusieurs devis est nécessaire et permet souvent de trouver mieux.

Mme BONNAFY rajoute qu'un devis est nécessaire pour déposer le dossier. Mais une fois la subvention accordée, le devis peut être revu à la baisse.

Intervention de M. le Maire : « Comme promis, seuls les dossiers subventionnés ont été faits ».

III. QUESTIONS DIVERSES

Déclaration de Mme Stéphanie DUCROZ :

Je me permets de prendre la parole ce soir, pour revenir sur le dernier conseil municipal que j'ai manqué. Alors, je n'ai ni l'élocution de Christophe (ROUSTAN) ni le bon choix des mots, mais je ne peux absolument pas rester sans rien dire.

J'ai donc appris par une tierce personne, les faits qui se sont déroulés lors de la prise de parole de Christophe, et, je trouve regrettable le manque de respect de certains.

Alors, je suis peut-être novice dans mon nouveau rôle, mais une chose est sûre pour moi, c'est que, être dans l'opposition ne veut pas dire être dans la négativité et, le droit de parler comme celui d'être écouté est primordial.

Les dires de Christophe ont souvent été critiqués mais force est de constater qu'il avait souvent raison.

Si nous sommes tous ici autour de la table du conseil municipal, c'est dû aux votes des Spéracèdois et Spéracèdoises, et pour moi encore, je trouve qu'il est dans notre devoir de les représenter au mieux.

Différents dossiers nous sont présentés et nous avons la chance de pouvoir donner notre point de vue. Que nous soyons d'accord ou pas, nous sommes écoutés et ce, toujours dans le sens du bien-être des habitants de Spéracèdes.

ALORS VOUS POUVEZ MIMER, UNE FOIS DE PLUS, QUE JE SORS LES VIOLONS ET QUE JE BROSSE LA MAJORITE DANS LE SENS DU POIL, MAIS NON JE SUIS JUSTE ENTRAIN D'EXPRIMER MON RESSENTI.

ET JE SUIS FORTEMENT CONTRARIEE DEVANT LE COMPORTEMENT DE CERTAINS FACE A MON COLLEGE ET AMI.

M. FRANK informe avoir été alerté par des riverains de la Rue des Orangers de la vitesse excessive des véhicules. Et pense qu'il faudra peut-être étudier ce qui pourrait être fait pour les ralentir.

M. FRANK demande quelle suite a été donnée au dossier Art et Parfum. M. MACARIO précise que l'enquête a été clôturée. Il faut maintenant lire les avis qui ont été émis. Aucune date n'est prévue pour l'instant.

M. FRANK évoque ensuite la cantine et remercie pour la mise à disposition du marché. Il demande où en est la commune concernant les réunions avec les parents. Mme BONNAFY précise que la réunion prévue avec les parents d'élèves a été annulée le matin même. M. FRANK évoque également les réunions qualité. Mme BONNAFY n'a pas d'information à ce sujet.

M. MACARIO précise que la SODEXO a perdu le marché de la ville de Grasse. A compter du 1^{er} janvier 2022, les livraisons se feront depuis Cannes. Il évoque ensuite le projet de cantine de Saint Cézaire sur Siagne. Une réflexion est en cours pour intégrer Spéracèdes à ce projet. La commune du Tignet semble également intéressée. Ce projet aurait évidemment un impact, en particulier sur le coût des repas.

M. FRANK évoque l'acquisition de terrains sur le haut de la commune. M. MACARIO informe attendre le retour de la SAFER ; la signature officielle n'a donc pas encore été prévue.

M. FRANK suggère un rapprochement avec l'association Les fleurs d'exception de Grasse. Il est prêt à rencontrer l'association si besoin.

M. FRANK évoque ensuite les commissions participatives déjà en place à Saint Cézaire. M. MACARIO propose de communiquer la date de la prochaine réunion aux personnes intéressées afin qu'elles puissent éventuellement y assister. Il alerte sur le fait que les propositions faites par les particuliers lors de ces réunions ne peuvent pas toujours être mises en œuvre.

M. FRANK évoque l'enrochement mis en place au niveau de la piste du Carbonier et demande s'il n'est pas possible de condamner complètement l'accès afin que personne ne puisse passer et déverser quoi que ce soit. M. MACARIO précise que le passage de la piste du gaz, piste qui va de Fos à Carros, doit rester libre ; ça n'est donc pas envisageable.

La séance est levée à 19h.

Le secrétaire de séance,
Marcel ROUSTAN

